



CONSEIL MUNICIPAL

DU

MARDI 17 DECEMBRE 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 11 décembre 2019.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjoint au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.
M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle, M. BOUILLAUD Stéphane, Mme BEZIAT Delphine, Mme TRUDEAU Christelle, Mme BOUTIN Marie-Kristine, M. BRIANCEAU Gilbert, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, Mme ROUSSILLON Christelle, M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert et Mme Dominique CHARTIER (arrivée après le vote du point 2019-09-01), Conseillers municipaux.

Pouvoirs

Mme GARREAU Myriam a donné pouvoir à M. LALÈRE Jean-Michel, M. DROUIN Thierry a donné pouvoir à Mme TRUDEAU Christelle, M. FILLONNEAU Gino a donné pouvoir à Mme GAILLARD Leslie et Mme WILLEMOT Isabelle a donné pouvoir à M. METAY Pierre-André.

Absents

Mme MORETTON Annette, M. DOMBAL Adrien et M. NODET Michel.

Secrétaire

M. HOCBON Ludovic, Premier Adjoint au Maire.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux conclu avec l'entreprise COFELY.

Concernant le marché de transport Fontelys :

- **APPROUVE** l'avenant n°4 du marché de transport urbain FONTELYS ayant pour objet la mise à disposition d'un bus de 60 places et d'augmenter la durée du marché d'une année supplémentaire reportant le marché au 31 mars 2022 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4.

Concernant le classement dans le domaine public des équipements communs du lotissement de la Colinerie 1:

- **DECIDE** de procéder à une enquête publique préalable au classement dans le domaine public communal des espaces communs et des réseaux du lotissement de « La Colinerie 1 » situé Avenue Pierre Mendès-France, cadastré section AD 395, AD 396, AD 397, AD 399, AD 398, AD 378, AD 400, AD 401 et AD 381 d'une surface totale de 4 208 m² après validation complète du dossier d'enquête publique, et sous réserve du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements communs ; -**DELEGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure d'enquête publique.

Concernant le déclassement du domaine public d'une partie du chemin rural n° 5 dans le cadre de l'extension de l'entreprise SORIBA :

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public des morceaux de la voie communale n°5, bordant la parcelle YW 78 et une partie de ladite parcelle.

Concernant la cession de parcelles cadastrées section BS n°39 et 40 et section ZI n° 217 sur la commune de St Michel le Cloucq :

- **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées section BS n°39 d'une superficie de 106 m² et BS n°40 d'une superficie de 1 633 m² sur la commune de Fontenay-le-Comte et la parcelle ZI n°217 d'une superficie de 80 m² sur la commune de St Michel-le-Cloucq, au prix de 850 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir, les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.

Concernant la cession de la maison Chevolleau située 4 rue des Halles :

- **APPROUVE** la cession de l'immeuble cadastré section BE n°328 sis au 4 rue des Halles d'une superficie de 676 m², au profit de la SCI Clovi's au prix de 220 000 € net vendeur ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur.

Concernant le principe de cession de parcelles dans le cadre du projet MAPHI :

- **ABROGE** la délibération du Conseil municipal du 16 juillet 2019 n°2019-05-08 portant sur le principe de cession et la mise à l'enquête publique du déclassement du domaine public de la rue du Docteur Guery dans le cadre du projet de réaménagement du magasin Mr. Bricolage de Fontenay-le-Comte ; -**APPROUVE** le principe de cession à la société par actions simplifiée MAPHI d'une partie des serres municipales cadastrées section BM n° 472p incluses dans l'emprise du projet de réaménagement du magasin Mr. Bricolage de Fontenay-le-Comte conformément au plan annexé, pour environ 8 409 m² à compter du transfert du service des serres municipales sur le site de la Sablière au prix de 850 000 € net vendeur ; -**DECIDE** de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public

communal des serres municipales cadastrées section BM n° 75-76-77-78-79-472 à compter du transfert du service sur le site de la Sablière ; **-DÉLÈGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure d'enquête publique et signer le compromis à intervenir.

Concernant le contrat de ville et les échanges fonciers à intervenir entre la Ville et l'OPHLM Vendée Habitat :

- **APPROUVE** l'échange de fonciers à intervenir avec l'Office Public de l'Habitat de la Vendée, Vendée Habitat ; **-APPROUVE** le projet de protocole d'échanges fonciers ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'échanges fonciers ainsi que toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant l'acquisition d'une œuvre contemporaine à installer sur le parcours de la Transfontenaysienne :

- **APPROUVE** l'acquisition de la sculpture proposée par M. Jacques THEBAUDEAU au prix de 504 € ; **-APPROUVE** le projet de convention définissant les modalités d'acquisition de l'œuvre ; **-AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention et à engager la dépense d'acquisition.

Concernant la convention spéciale de déversement d'eaux usées avec l'entreprise Cantreau :

- **ADOPTE** le principe de déversement des effluents en provenance de l'entreprise CANTREAU dans son réseau d'assainissement ; **-APPROUVE** le projet de convention de déversement avec l'entreprise; **-AUTORISE** le Maire à signer la convention spéciale de déversement à intervenir avec l'entreprise CANTREAU.

Concernant la convention spéciale de déversement d'eaux usées avec l'entreprise Pasquier :

- **ADOPTE** le principe de déversement des effluents en provenance de l'établissement PASQUIER dans son réseau d'assainissement ; **-APPROUVE** le projet de convention de déversement; **-AUTORISE** le Maire à signer la convention spéciale de déversement à intervenir avec l'établissement PASQUIER.

Concernant le règlement intérieur des salles municipales :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des salles municipales de Fontenay-le-Comte ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur des salles municipales applicable au 1^{er} janvier 2020.

Concernant le règlement intérieur de la Maison des Associations Francis-BLOCH :

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Maison des Associations « Francis-BLOCH », sise 15 rue de la Sablière ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur, applicable dès l'ouverture de la Maison des Associations.

Concernant le tableau des effectifs :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie A		
Ingénieur territorial		1
Catégorie B		
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe - TC		1
Catégorie C		
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe - TC		1
Adjoint administratif - TC	2	
Adjoint technique – TNC – 20 H	1	
TOTAL	3	3

- **ARRETE** le tableau des effectifs ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

Concernant le personnel communal et l'application du Protocole d'accord « Aménagement et réduction du temps de travail » :

- **APPROUVE** les dispositions du protocole d'accord modifié qui se substitue au protocole du 30 novembre 2001 et ses avenants, avec effet au 1^{er} janvier 2020 ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer le protocole d'accord modifié.

Concernant la modification de la définition de l'intérêt communautaire au 1^{er} septembre 2020 :

- **APPROUVE** la prise de compétence Ecole de Musique et de Danse, par la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée au 1^{er} septembre 2020 selon les principes tels que définis ci-dessus ; -**DEMANDE** au Conseil communautaire le maintien de l'école de musique et de danse sur le site actuel François-Viète, 34 rue Rabelais ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document visant à intervenir dans ce domaine.

Concernant le transfert de la compétence « Assainissement des eaux usées » à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **AUTORISE** la clôture du budget annexe M49 « Assainissement collectif » ; -**AUTORISE** le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe M49 « Assainissement collectif » dans le budget principal ; -**DECIDE** de transférer à la communauté de communes les résultats (excédents) du budget annexe « M49 Assainissement » constatés au 31/12/2019 pour assurer le financement total des restes à réaliser de l'année 2019 reportés en 2020 ; -**DIT QUE** les excédents nets de fonctionnement et d'investissement seront conservés par la Ville de Fontenay-le-Comte c'est-à-dire déduction faite des restes à réaliser HT, qui feront l'objet d'un transfert de moyens financiers dans les proportions ci-avant indiquées; -**DIT QU'**il s'agit d'une décision de principe et que le Conseil communautaire et le Conseil municipal de la Ville de Fontenay-le-Comte seront appelés à se prononcer de nouveau sur le sujet après approbation du compte administratif de cette dernière ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant les attributions de compensations 2019 fixées par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **APPROUVE** le montant définitif des attributions de compensation fixées par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'année 2019 ; - **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Concernant le versement de fonds de concours relatif à la création d'une maison de santé intercommunale au profit de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour la construction d'une maison de santé d'un montant de 100 000 €;
-**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes ou documents afférents à ce projet ;
-**PREVOIT** en conséquence les crédits nécessaires au budget.

Concernant le versement de fonds de concours relatif aux travaux de la salle Bel Air au profit de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée

- **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour la réalisation de travaux sur la salle omnisports Bel Air d'un montant de 330 624,84 €; -**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes ou documents afférents à ce projet ; -**PREVOIT** en conséquence les crédits nécessaires au budget.

Concernant l'attribution de subventions pour travaux en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Nom et Adresse du demandeur	Date de la Demande	Adresse de l'immeuble	Nature des Travaux	Montant des travaux subventionnés	Subvention accordée
GAUTEUL Christelle	20/11/2019	17 Rue Goupilleau	Toiture + façade	51 872.17 €	2 000 €
GEFFARD Loïc	29/11/2019	20 Rue des Halles	Terrasse + ouverture	8217.54 €	2 000 €

- **ANNULE** la décision du 16 juillet 2019 relative à la subvention pour travaux en secteur sauvegardé, 9 place Belliard et la **REMPLECE** comme suit :

Nom et Adresse du demandeur	Date de la Demande	Adresse de l'immeuble	Nature des Travaux	Montant des travaux subventionnés	Subvention accordée
CABON Julien – SCI CABON	12/06/2019	9 Place Belliard	Toiture + façade, éléments en zinc	28 335.80 €	4 000 €

Concernant le budget principal pour l'exercice 2020 :

- **VOTE** par chapitre le budget principal 2020, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté aux sommes suivantes :
Section d'investissement : 4 223 530 €
Section de fonctionnement : 16 697 131 €.

Concernant l'instauration de conventions d'objectifs et de moyens pour les associations sportives touchant plus de 23 000 € de subventions par la Ville :

- **APPROUVE** les conventions d'objectifs et de moyens pour les associations sportives suivantes pour l'année 2020 :
 - Fontenay Luçon Rugby Sud Vendée (FLRSV)
 - Handball Club Fontenaisien (HBCF)
 - Judo Kendo Club Fontenaisien (JKCF)
 - Sport Athlétique Fontenaisien (SAF)
 - Vendée Fontenay Foot (VFF) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

Concernant l'attribution d'une subvention à l'association « Fontenay en scène »

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 45 000 € à l'association « Fontenay en scène » pour l'organisation de la 4^{ème} édition du festival des Nuits courtes ; -**APPROUVE** les termes de la convention cadre avec l'association « Fontenay en scène » pour l'année 2020 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Concernant la participation financière aux coûts de fonctionnement de l'école privée sous contrat relative aux dépenses de fonctionnement :

- **FIXE** pour l'année scolaire 2019-2020, la participation financière aux coûts de fonctionnement versée à l'OGEC Sainte Trinité sur la base des effectifs de la rentrée 2019, réajustés en cours d'année suivant les nouvelles inscriptions selon les montants suivants :

Nombre d'élèves fontenaisiens	Montant unitaire (en euros)	TOTAL (en euros)
77 maternelles	897.68	69 121.36
140 élémentaires	400.52	56 072.80
Estimation inscriptions en cours d'année		2 000.00
TOTAL		127 194.16

- **PRECISE** que les versements pour 2020 interviendront selon les modalités suivantes :
 - 80 % de la subvention relative au coût de fonctionnement au 15/02/2020
 - 20 % de la subvention relative au coût de fonctionnement au 15/07/2020
 - Crédits complémentaires relatifs aux inscriptions en cours d'année au 15/07/2020 ;
- **APPROUVE** la convention relative à la participation financière aux coûts de fonctionnement de l'OGEC Sainte-Trinité ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents.

Concernant la participation financière à la participation aux frais de la restauration scolaire de l'école privée sous contrat :

- **APPROUVE** la participation financière relative aux dépenses de fonctionnement pour la restauration scolaire au montant unitaire de 1,00 € par repas pour les rationnaires fontenaisiens pour l'année n-1 ; -**APPROUVE** la prise en charge des tarifs sociaux de ses rationnaires fontenaisiens, pour l'année n-1, suivant les quotients familiaux appliqués aux autres écoles de la ville dont les repas sont fournis par la cuisine centrale ; -**APPROUVE** la convention relative à la participation à la restauration scolaire et aux tarifs sociaux interviendra pour la globalité, le 15 février 2020 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir avec l'OGEC Sainte-Trinité.

Concernant le budget annexe assainissement pour l'exercice 2019 :

- **ADOpte** la décision modificative n°1 au budget assainissement pour l'exercice 2019 comme indiqué ci-dessous :

2019 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DM N°1					
D	F	011	61523	RESEAUX	-10 000,00
D	F	66	66112	ICNE	10 000,00
					0,00

Concernant les créances éteintes :

- **RETIRE** la délibération n° 2019-08-22 ; -**ADMET** en créances éteintes la somme suivante :
BUDGET PRINCIPAL :

Créances éteintes – suivant détail ci-dessous 1070,50 €.

	commission du 26/04/2018	439.73
	Commission du 02/08/2019	630.77
		1070.50

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE

Affiché du :
au

